

## HISTOIRE DE CHÈQUES VACANCES, UNE VÉRITÉ QUI DÉRANGE !

**Ouh làLAAàààà scandale !!!!!** Le bureau du CSE dont fait partie la CFDT, aurait donné des « miettes » aux salariés concernant les chèques vacances. **Que nenni ! L'on vous raconte tout, le vrai du vrai sur les chèques vacances.**

**Rétablissons la vérité :** le montant qu'il est possible de verser aux salariés en termes de chèques vacances est réglementé (URSAFF). Il n'est pas possible de décider arbitrairement et au mépris de la réglementation en vigueur d'un montant de X ou Y ! En effet : votre participation dépend de votre rémunération et du nombre de parts de votre foyer fiscal.

**De même que de pouvoir prolonger l'offre** n'était pas chose aisée, du fait que les demandes avec le prestataire réalisant les chèques vacances nécessite au préalable une planification. Nous ne sommes pas le seul CSE de France à demander cela. La logique nécessite un délai imparti de l'ouverture de la prestation à sa clôture. **Plusieurs communications sur cette prestation furent envoyées quelques semaines à l'avance par mail aux salariés**, de même qu'une visibilité sur le site Internet du CSE regroupant l'ensemble des avantages et prestations disponibles.

**La période électorale professionnelle arrive fin 2023, vous allez voir fleurir ici et là de nombreuses contre-vérités ou mensonges. La CFDT Experis France rétablira toujours la vérité et répondra à chaque allégation !**

## UN VOLTE-FACE DE LA DIRECTION INADÉQUATE !

### Une mauvaise décision de la direction d'Experis France !

Dans notre précédente communication, nous vous expliquions que la négociation avancée concernant l'intéressement des salariés sur les bénéfices de l'entreprise. ***C'était sans compter sur le volte face de la direction quelques temps après !***

**Nous déplorons et nous dénonçons cette décision unilatérale de la direction, sans avoir concerté les parties négociatrices.** Il aurait été loyale d'étudier une solution alternative qui aurait permis le versement d'un intéressement pour les salariés dans l'attente depuis des années !

D'autant plus que les résultats le permettront à priori ! **Alors que le Turnover se chiffre à plusieurs millions d'euros chaque années** dans l'entreprise, il serait temps de se poser la question de la rémunération qui ne satisfait pas et ne correspond pas à l'investissement des salariés, des exigences de performances au travail, chez nos clients. Il y a là des économies à réaliser pour Experis France !



**Retenez vos talents avec des salaires motivants, une participation digne de ce nom même si la direction à réalisée un geste cette année - puis aussi un versement de l'intéressement !**

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Être adhérente.e à la CFDT**, c'est bien sûr **bénéficier de tout le réseau et de l'expertise des militants CFDT** pour me conseiller et m'accompagner, m'aider et me guider dans mon parcours professionnel (conditions de travail, formation, mutation, rémunération, conflit, etc.).

**Être adhérente.e à la CFDT**, c'est **donner du poids à mon syndicat dans les négociations et concertations avec le patronat et l'état** pour défendre le droit de tous les salarié.e.s, ainsi que dans les branches professionnelles où se négocient les conventions collectives.

**Être adhérente.e à la CFDT**, c'est aussi avoir accès à une offre de services personnalisée et multicanale, d'assurances, de publications, de formations, d'accompagnements, etc., qui sont inclus dans le prix de mon adhésion.

**Devenez adhérent.e CFDT !** Rejoignez nos équipes CFDT Experis France, pour que l'on puisse ensemble continuer à faire avancer nos droits sociaux, nos avantages. Pour qu'ensemble nous continuions à défendre les intérêt de nos collègues, les accompagner.

**Cfdt:** La **CFDT À MES CÔTÉS**  
au **QUOTIDIEN**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



**Contactez-nous pour échanger sur le sujet : [cfdt-experisfrance@experisfrance.fr](mailto:cfdt-experisfrance@experisfrance.fr)**

**Rejoignez-nous : s'engager pour chacun et agir pour tous chez Experis France !**

